

## **Annexe 2.2**

**NOTE DE SYNTHÈSE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
CCAS DE MARCK**

## SOMMAIRE

### Introduction

#### 1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

#### 2. Section d'investissement

2.1. Les recettes réelles d'investissement

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

#### 3. Résultats de l'exercice

#### 4. Ratios financiers

## Introduction

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de gestion courante du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elles concernent notamment :

- Les charges de fonctionnement du service du CCAS (fournitures de bureau, frais de téléphonie, location de copieurs, affranchissement, produits d'entretien, charges de fluides ...)
- Les dépenses de fonctionnement de l'épicerie sociale
- Le Colis de Noël et le repas annuel offerts aux Aînés Marckois
- Les diverses bourses gérées par le CCAS (bourse au permis, bourse à l'accession à la propriété, bourse à la mobilité internationale)
- Les charges de personnel
- Autres dépenses (vaccinodrome, transport de personnes âgées et de personnes handicapées ...)

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir du CCAS.

Le CCAS pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Deux budgets annexes sont rattachés en 2022 au budget du CCAS :

- le budget annexe relatif au fonctionnement du Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or (FPA) ainsi qu'à l'organisation des repas améliorés et du Thé Dansant
- le budget annexe « Résidences Logements pour Personnes Âgées » créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la gestion de nouvelles résidences logements pour personnes âgées par le CCAS.

Ces budgets annexes feront l'objet d'une note synthétique distincte de la note synthétique du CCAS.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 du CCAS.

## 1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante du CCAS.

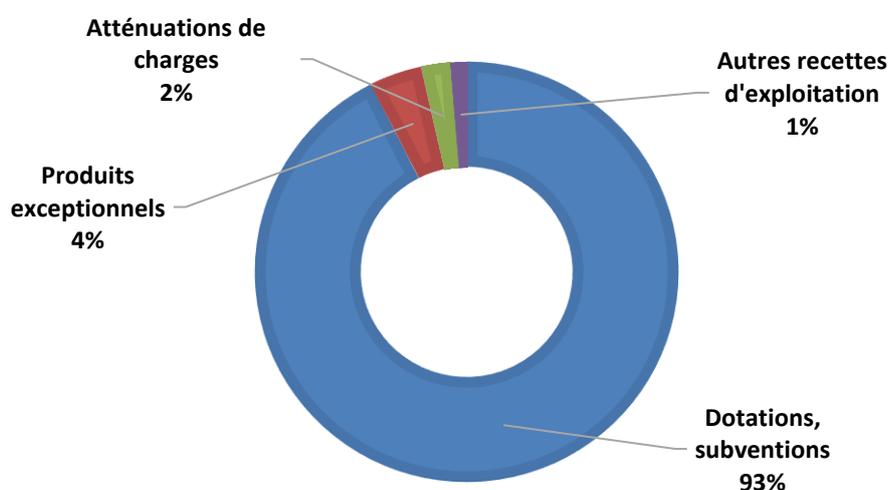
### 1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, on retrouve :

- Les dotations, subventions et participations
- Les produits exceptionnels
- Les atténuations de charges
- Les autres recettes d'exploitation.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 339 359,81 € (hors excédent reporté), elles étaient de 285 476,30 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des Recettes Réelles de fonctionnement CCAS 2022 (hors excédent reporté)



#### Synthèse des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté)

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Dotations, subventions et participations	260 765 €	270 772 €	314 079 €	15,99%
Produits exceptionnels	1 243 €	4 492 €	13 550 €	201,64%
Atténuations de charges	8 664 €	7 037 €	7 606 €	8,09%
Autres recettes d'exploitation	4 461 €	3 175 €	4 125 €	29,91%
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté N-1)</b>	<b>275 133 €</b>	<b>285 476 €</b>	<b>339 360 €</b>	<b>18,87%</b>

En 2022, les dotations, subventions et participations concernent des subventions versées par le Département pour les projets « Référent RSA » et « accompagnement socio-professionnel » ; l'association Solidarité Alimentaire France pour le fonctionnement de l'épicerie sociale ; l'ARS pour le fonctionnement du vaccinodrome. La subvention communale s'est élevée à 286 008,96 € représentant 84 % des recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté 2021.

Les produits exceptionnels 2022 concernent l'annulation de dépenses de 2021 rattachées à tort en 2021 et une régularisation de cession d'obligations d'Etat.

Les atténuations de charges concernent la constatation du stock de l'épicerie sociale au 31 décembre 2022.

Les autres recettes d'exploitation concernent les produits issus de la régie de recettes de l'épicerie sociale et les recettes issues du repas organisé en septembre (non gratuit pour les conjoints ayant moins de 65 ans) ainsi que le reversement par la ville de Marck d'un tiers des produits des concessions cimetières perçus sur le budget communal de Marck.

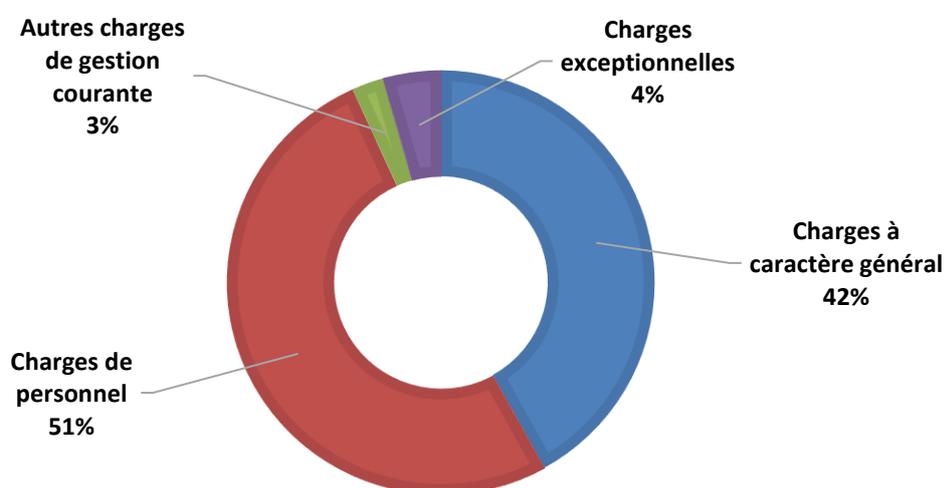
## 1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes du CCAS, notamment :

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 321 516,41 € ; elles étaient de 282 376,85 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

**Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2022**



**Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement**

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges à caractère général	133 885 €	129 271 €	134 940 €	4,39%
Charges de personnel	118 496 €	141 401 €	164 794 €	16,54%
Autres charges de gestion courante	5 400 €	9 610 €	7 782 €	-19,02%
Charges exceptionnelles	14 210 €	2 095 €	14 000 €	568,26%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>271 991 €</b>	<b>282 377 €</b>	<b>321 516 €</b>	<b>13,86%</b>

Les charges à caractère général concernent les dépenses liées au fonctionnement de l'épicerie sociale, les frais de transport des personnes âgées et de personnes handicapées, le colis de Noël et le repas annuel offerts aux Aînés Marckois ainsi que les charges de fonctionnement du service du CCAS.

Les charges de personnel représentent en 2022 51,26 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les frais de mis à disposition de personnel par la ville de Marck et les cotisations URSSAF pour les membres du conseil d'administration.

Les autres charges de gestion courante concernent essentiellement les différentes bourses versées. En 2022, il s'agit de :

- 2 bourses « Permis de conduire » pour un montant total de 250 €
- 3 bourses « Accession à la propriété » pour un montant total de 6 000 €
- 1 bourse « Mobilité internationale » d'un montant de 700 €.

Les charges exceptionnelles concernent en 2022 le remboursement d'une aide octroyée par GCT&M en 2019 pour l'action « KDélire » mais qui n'a pu être mise en place et une écriture de régularisation de cession d'obligations d'Etat.

## **2. Section d'investissement**

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du CCAS.

### **2.1. Les recettes réelles d'investissement**

En 2022, le CCAS a perçu 86,44 € au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

### **2.2. Les dépenses réelles d'investissement**

En 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 884,67 €. Elles concernent :

- l'achat d'un logiciel pour la gestion des loyers
- d'un ordinateur portable, d'un coffre-fort, de stores, d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur pour les locaux du CCAS.

### 3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	332 446,72 €	339 359,81 €	6 913,09 €
Section d'investissement	9 884,67 €	11 016,75 €	1 132,08 €
<b>Total</b>	<b>342 331,39 €</b>	<b>350 376,56 €</b>	<b>8 045,17 €</b>

Résultats 2021 Reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement (002)	0 €	5 467,13 €	5 467,13 €
Section d'investissement (001)	0 €	13 182,69 €	13 182,69 €

Résultats de clôture 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	332 446,72 €	344 826,94 €	12 380,22 €
Section d'investissement	9 884,67 €	24 199,44 €	14 314,77 €
<b>Total</b>	<b>342 331,39 €</b>	<b>369 026,38 €</b>	<b>26 694,99 €</b>

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 552 €	0 €

### 4. Ratios financiers

RATIOS	Valeurs CA 2022
Nombre d'habitants au 01/01/2022	10 654
Dépenses réelles de fonctionnement/population	30,18 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	31,85 €
Dépenses d'équipement brut/population	0,93 €
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	94,74%
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,26%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	2,91%